

Règlement Intérieur CNED

Le Règlement intérieur de l'Ecole Française de Mascate s'applique à tous les membres de la Communauté.

Celui du CNED, s'y ajoute, et a pour but de formaliser les principes propres à son fonctionnement. Il doit contribuer à l'instauration entre toutes les personnes d'un climat de confiance, de travail, de coopération et de respect, indispensable à la réussite des élèves. Cette responsabilité est partagée par l'ensemble de la Communauté éducative.

REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE-LYCEE

1 – Les horaires : absences et retards

Se reporter au Règlement Intérieur de l'Ecole

La réussite scolaire passe inévitablement par une présence active à toutes les activités pédagogiques du collège-lycée : cours, devoirs surveillés, activités diverses... Les élèves sont tenus au devoir d'assiduité et de ponctualité. Ils assistent à tous les cours.

Les absences et retards sont pris en compte dans l'appréciation de l'équipe éducative.

L'élève vient en cours selon son emploi du temps. Aucune surveillance ne sera effectuée en première et dernière heure.

Le non respect de ces démarches ou une absence imprévue non justifiée pourra donner lieu à un entretien avec le chef d'établissement. Celui-ci convoquera les familles au bout de quatre absences ou retards, consécutifs ou non.

Les répétitions d'absences ou de retards indiquent bien souvent une fuite qui conduit à l'échec.

2 – Education physique et sportive

Deux démarches peuvent justifier de l'absence au cours :

L'inaptitude (pour l'année ou pour un cycle)

L'élève présente un certificat médical à son professeur au début du cours.

Une dispense de pratique n'implique pas automatiquement une dispense de cours.

La dispense

L'élève présente un mot des parents au début du cours. Cette dispense n'est valable que pour une semaine. Si le problème de santé persiste, un certificat médical est exigé.

En terminale, le contrôle continu en E.P.S est obligatoire pour le baccalauréat (coefficient 2 au 1er groupe d'épreuves). Toute absence n'ayant pas un justificatif officiel est sanctionnée dans l'évaluation globale.

La tenue de sport

Une tenue vestimentaire de sport correcte et adaptée est exigée : un polo, baskets, short de sport ou corsaire pour les filles, maillot de bain de piscine avec un t-shirt pour les filles.

Les filles doivent toujours avoir les cheveux attachés. Les bijoux ne sont pas autorisés

Se reporter au Règlement Intérieur

3-Sécurité

Il est indispensable pour des raisons de sécurité de savoir où sont les élèves présents.

La présence des élèves est obligatoire dans l'établissement.

L'élève n'est pas autorisé à changer de salle pendant l'heure.

Les téléphones portables, Ipod doivent être désactivés dans l'établissement. Tout usage sans autorisation entraînera la confiscation immédiate de l'appareil.

La prise de photos et de films avec les téléphones portables et leur diffusion sur internet sont interdites, conformément à la loi sur le droit à l'image et le respect de la vie privée

4-Respect de l'environnement du lycée

Respecter le travail du personnel d'entretien et l'environnement, conserver des locaux propres, le mobilier et les murs en bon état, c'est participer à l'amélioration de la qualité de vie de chacun et donc de tous. Toute forme de dégradation est inadmissible et les auteurs seront tenus à réparation.

Fumer est interdit dans l'enceinte d'un établissement scolaire.

Tout objet dangereux est interdit dans l'enceinte de l'établissement.

5 –Sanctions

Certains comportements, en contradiction avec le règlement intérieur peuvent entraîner une sanction. Celle-ci peut se traduire notamment par, une retenue, un avertissement, un renvoi temporaire voire un renvoi définitif.

Un suivi sera fait avec l'équipe pédagogique.

Selon la gravité des faits, un conseil de discipline peut être mis en place.

6-ORGANISATION DU TRAVAIL AU CNED

- Chaque élève doit disposer d'un carnet de liaison en permanence qu'il laisse dans son cartable, pour faciliter la communication entre les enseignants et ses parents, signé régulièrement par les parents, vérifié et visé par le professeur principal.

-En début d'année, les parents doivent communiquer leurs adresses courriels, identifiants et les mots de passe pour permettre aux professeurs-assistants de créer les espaces internet des élèves. L'espace internet CNED des élèves est géré par les assistants.

-Toutes les six semaines maximum un bulletin de notes et d'envois est transmis aux parents.

COLLEGE :

-Tous les devoirs sont réalisés en classe, en temps limité, durée évaluée par le professeur-assistant en prenant en compte les consignes CNED. Si possible, les devoirs sont organisés en continu ou en ne distribuant que la moitié du sujet.

-Si les devoirs sont réalisés à la maison pour certaines matières, les parents sont prévenus et leur responsabilité de surveillance est engagée, surtout en cas d'absence de l'élève ou en techno, histoire des arts...

-Si l'élève est absent, le test est rattrapé à la maison sous la surveillance des parents.

-Aucune aide n'est autorisée en classe, à l'exception de la technologie.

- Deux brevets blancs seront organisés au cours de l'année après 13h30. Le volontariat des parents sera sollicité pour la surveillance.

LYCEE :

-L'envoi par copies papier des devoirs CNED est privilégié.

-L'envoi par internet peut se faire avec l'accord du professeur assistant. Il est effectué depuis l'école sous surveillance.

-Les envois s'effectuent aux dates limites imposées en début d'année par le professeur assistant et les indications CNED.

-ATTENTION, tous les envois doivent s'effectuer avant début mai, date limite pour la prise en compte dans les bulletins. La date précise sera confirmée au cours de l'année par le CNED.

-Toute copie rendue hors-délai est refusée. Une copie blanche avec l'étiquette de l'élève est mise dans la pochette.

-Dans la mesure du possible selon l'emploi du temps, les tests s'effectuent en classe, sous surveillance. Les copies sont ramassées en l'état à la fin de l'examen.

-Une fois par an l'école organise un bac blanc après la classe. Le volontariat des parents sera sollicité pour la surveillance de l'examen.

Rôles du professeur-assistant et du coordinateur :

-Le professeur principal de chaque classe vérifie le bulletin de notes signé par les parents.

-Le professeur assistant contrôle les envois de ses élèves, il dispose de leurs étiquettes.

-Le coordinateur effectue :

-la gestion des emplois du temps.

- le calendrier des envois

-la réception du courrier CNED, puis transmission à la direction, aux assistants, aux élèves, au secrétariat.

-Photocopie les documents importants, mettre une copie dans le dossier des élèves ou au secrétariat.

-Nouer le contact par internet ou par téléphone avec les professeurs principaux CNED pour gérer la scolarité et régler les problèmes

-L'envoi des devoirs Rennes (lycée) et Rouen (collège)